

États financiers annuels audités

FNB DESJARDINS

Au 31 décembre 2023

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

Les états financiers des FNB Desjardins ci-joints ont été préparés par Desjardins Société de placement inc. (le gestionnaire), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. Les informations significatives sur les méthodes comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers. Il valide le processus d'audit et veille à ce que le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Des auditeurs externes des FNB Desjardins procèdent parallèlement à l'examen des états financiers et de la présentation de l'information financière.

Les auditeurs des FNB Desjardins sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ils ont audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Desjardins Société de placement inc.,
la société de gestion des FNB Desjardins

Sébastien Vallée
Président, Chef de l'exploitation
Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Mikoua Davidson
Cheffe des finances
Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Le 11 mars 2024



Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes
 FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO₂)
 FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme
 FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans
 FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans
 FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes
 FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines
 FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette
 (auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO₂)
 FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles
 FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres
 FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux
 (individuellement, le Fonds)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 31 décembre 2023 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1 ;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1 ;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes indiquées à la note 1 ;
- les états des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1 ;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du Rapport annuel de la direction sur le rendement de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jennifer Farber.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 11 mars 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique A127947

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE	2023	2022
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	256 986	297 175
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	36 481 034	23 543 155
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) donnés en garantie	295 374	–
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	92 177	55 571
	37 125 571	23 895 901
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	8 865	6 704
Distributions à payer	210 000	150 000
	218 865	156 704
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	36 906 706	23 739 197
– par part (note b)	26,36	23,74

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
le gestionnaire des FNB Desjardins
Frédéric Tremblay et Pierre-Olivier Samson, administrateurs

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES CLOSES LES 31 DÉCEMBRE	2023	2022
	\$	\$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	902	138
Dividendes	1 014 935	826 409
Écart de conversion sur encaisse	345	1 180
Revenus provenant des activités de prêts de titres	1 691	1 268
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	1 026 798	718 612
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	1 988 816	(5 179 114)
	4 033 487	(3 631 507)
Charges		
Frais de gestion	50 275	46 901
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	982	719
	51 257	47 620
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	10 037	2 812
	61 294	50 432
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 972 193	(3 681 939)
– par part	3,37	(3,33)
Nombre moyen de parts rachetables	1 179 452	1 104 658

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PÉRIODES CLOSES LES 31 DÉCEMBRE	2023	2022
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	23 739 197	30 220 423
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 972 193	(3 681 939)
Opérations sur parts rachetables		
Produit de la vente de parts rachetables	24 981 896	10 385 406
Distributions réinvesties	1 555 120	618 700
Montant global des rachats de parts rachetables	(14 966 300)	(12 524 694)
	11 570 716	(1 520 588)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables		
Revenu net de placement	(893 080)	(774 099)
Gain net réalisé sur la vente de placements	(1 482 320)	(504 600)
	(2 375 400)	(1 278 699)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	36 906 706	23 739 197

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES CLOSES LES 31 DÉCEMBRE	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 972 193	(3 681 939)
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(345)	(1 180)
(Gain net) perte nette réalisé(e)	(1 026 798)	(718 612)
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(1 988 816)	5 179 114
Produit de la vente/échec de placements*	20 050 488	8 280 724
Achat de placements**	(20 416 595)	(8 380 536)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(36 606)	21 037
Charges à payer	2 161	(1 159)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	555 682	697 449
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables**	262 090	63 101
Montant global des rachats de parts rachetables*	(98 026)	(74 595)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(760 280)	(674 999)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(596 216)	(686 493)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	345	1 180
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(40 189)	12 136
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	297 175	285 039
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	256 986	297 175
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	902	138
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	978 329	847 446

* À l'exclusion des opérations en nature de (14 868 274 \$) le 31 décembre 2023 et (12 450 099 \$) le 31 décembre 2022.

** À l'exclusion des opérations en nature de 24 719 806 \$ le 31 décembre 2023 et 10 322 305 \$ le 31 décembre 2022.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	%
Actions canadiennes				99,6
Énergie				18,0
Advantage Energy Ltd.	1 873	18 375	15 977	
ARC Resources Ltd.	3 719	63 906	73 153	
Athabasca Oil Corporation	3 771	15 224	15 725	
Baytex Energy Corp.	15 059	85 879	65 958	
Cameco Corporation	6 777	246 393	387 170	
Canadian Natural Resources, Ltd.	13 457	1 165 172	1 168 202	
Cenovus Energy Inc.	131	2 779	2 892	
Crescent Point Energy Corp., Cl. A	3 025	33 753	27 800	
Crew Energy Inc.	2 301	14 284	10 446	
Enbridge Inc.	30 770	1 446 031	1 467 729	
Energy Fuels Inc.	5 975	66 386	56 762	
Enplus Corporation	8 089	189 085	164 288	
Freehold Royalties, Ltd.	4 842	72 048	66 287	
Frontera Energy Corporation	1 610	16 561	12 832	
Gibson Energy Inc.	6 109	125 851	122 974	
Headwater Exploration Inc.	5 223	37 609	32 644	
Imperial Oil Limited	47	2 792	3 548	
International Petroleum Corporation	3 224	53 208	50 842	
Keyera Corp.	8 300	257 949	265 849	
MEG Energy Corp.	6 154	157 274	145 665	
NexGen Energy Ltd.	14 515	121 635	134 554	
NuVista Energy Ltd.	6 551	85 766	72 323	
Paramount Resources, Ltd.	130	4 222	3 371	
Parex Resources Inc.	683	18 895	17 041	
Pason Systems Inc.	687	9 945	11 109	
Pembina Pipeline Corporation	11 126	471 665	507 568	
PEYTO Exploration & Development Corp.	2 294	29 400	27 620	
PrairieSky Royalty, Ltd.	6 619	165 900	153 561	
ShawCor, Ltd.	2 631	46 202	39 886	
Suncor Énergie	8 932	416 269	379 163	
Tamarack Valley Energy, Ltd.	1 455	5 701	4 467	
TC Energy Corporation	15 929	798 087	824 485	
Topaz Energy Corp.	3 552	77 292	68 838	
Tourmaline Oil Corp.	4 874	334 435	290 442	
		6 655 973	6 691 171	
Matériaux				11,5
Alamos Gold Inc., Cl. A	9 142	152 449	162 910	
Altius Minerals Corporation	1 510	29 327	27 844	
Aya Gold & Silver Inc.	2 305	17 908	22 382	
B2Gold Corp.	24 065	118 476	100 832	
Capstone Copper Corp.	2 454	15 136	15 828	
Cascades Inc.	1 817	22 456	23 130	
CCL Industries Inc. Cl. B	2 739	158 221	163 217	
Dundee Precious Metals Inc.	2 021	16 686	17 138	
Eldorado Gold Corporation	5 165	69 979	88 838	
Ero Copper Corp.	2 789	65 154	58 430	
Filo Corp.	2 152	44 801	45 429	
First Quantum Minerals Ltd.	8 304	237 974	90 098	
Franco-Nevada Corporation	2 829	429 303	415 212	
GoGold Resources Inc.	11 719	17 302	15 821	
i-80 Gold Corp.	7 333	17 913	17 086	
IAMGOLD Corporation	6 622	22 335	22 117	
Interfor Corporation	725	15 289	17 023	
Ivanhoe Mines Ltd., Cl. A	13 263	160 455	170 430	
K92 Mining Inc.	1 098	6 550	7 148	
Kinross Gold Corporation	17 859	111 101	143 229	
Labrador Iron Ore Royalty Corporation	1 501	49 955	47 882	
Lithium Americas (Argentina) Corp.	3 214	23 621	26 837	
Lithium Americas Corp.	2 315	20 271	19 678	
Lundin Gold Inc.	2 888	44 468	47 768	
Lundin Mining Corporation	14 131	136 490	153 180	
MAG Silver Corp.	3 696	57 972	50 968	
Mines Agnico Eagle	8 106	566 294	588 901	
New Pacific Metals Corp.	4 695	14 086	11 784	
NOVAGOLD RESOURCES Inc.	4 808	25 967	23 800	
Nutrien Ltd.	4 728	410 060	352 945	
Orla Mining Ltd.	880	4 981	3 802	
Osisko Gold Royalties, Ltd.	4 517	78 706	85 416	
Osisko Mining, Inc.	12 198	32 891	32 569	
Pan American Silver Corp.	5 714	124 578	123 594	
Sandstorm Gold, Ltd.	2 817	19 447	18 761	
Seabridge Gold Inc.	2 648	39 779	42 527	
SilverCrest Metals Inc.	468	3 069	4 067	
Skeena Resources Limited	2 999	18 982	19 344	
Solaris Resources Inc.	2 916	15 382	12 043	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	%
Matériaux (suite)				
SSR Mining Inc.	756	14 746	10 750	
Stella-Jones Inc.	1 320	86 864	101 798	
Teck Resources, Ltd., Cl. B	2 706	129 605	151 563	
Transcontinental Inc., Cl. A	2 759	34 040	37 798	
Triple Flag Precious Metals Corp.	1 109	19 711	19 563	
West Fraser Timber Co., Ltd.	600	60 392	68 016	
Wheaton Precious Metals Corp.	7 995	449 429	522 633	
Winpak, Ltd.	1 229	48 876	50 266	
		<u>4 259 477</u>	<u>4 252 395</u>	
Produits industriels				
ADENTRA Inc.	453	14 308	14 482	12,6
AG Growth International Inc.	383	21 033	19 349	
ATS Corporation	1 139	67 167	65 048	
Badger Infrastructure Solutions Ltd.	601	24 626	24 467	
Ballard Power Systems Inc.	2 606	14 462	12 795	
Bombardier Inc. Cl. B	1 293	63 158	68 801	
Boyd Group Services Inc.	252	63 624	70 179	
Brookfield Business Corporation, Cl. A	474	12 258	14 632	
CAE Inc.	4 300	137 882	122 980	
Calian Group Ltd.	292	15 228	16 729	
Canadian Pacific Kansas City Limited	11 981	1 283 090	1 256 088	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	6 914	1 081 689	1 151 527	
Exchange Income Corporation	159	7 295	7 171	
Finning International Inc.	2 165	74 927	82 963	
GFL Environmental Inc., Sub. Voting	2 324	105 370	106 230	
Industries Toromont	1 012	105 597	117 493	
MDA Ltd.	1 706	19 749	19 653	
NFI Group Inc.	1 067	13 873	14 607	
RB Global, Inc.	2 404	209 726	213 163	
Richelieu Hardware, Ltd.	656	27 194	31 475	
Russel Metals Inc.	993	37 433	44 715	
SNC-Lavalin Group Inc. Cl. A	2 643	114 259	112 750	
Stantec Inc.	1 587	141 314	168 825	
TELUS International (Cda) Inc.	2 493	25 120	28 370	
TFI International Inc.	1 023	140 681	184 386	
Thomson Reuters Corporation	2 084	314 223	403 733	
Westshore Terminals Investment Corporation	142	4 002	3 894	
WSP Global Inc.	1 567	253 502	291 055	
		<u>4 392 790</u>	<u>4 667 560</u>	
Consommation discrétionnaire				
Aritzia Inc.	1 091	25 414	30 003	3,8
AutoCanada Inc.	590	14 607	13 511	
BRP Inc.	442	45 908	41 910	
Canada Goose Holdings Inc.	724	14 928	11 396	
Dollarama Inc.	3 669	304 470	350 353	
Linamar Corporation	683	45 411	43 726	
Magna International Inc.	3 351	261 392	262 350	
Martinrea International Inc.	1 173	14 976	16 821	
Pet Valu Holdings Ltd.	471	12 621	13 555	
Pollard Banknote Limited	311	10 069	9 961	
Restaurant Brands International Inc.	3 746	370 057	387 823	
Société Canadian Tire, Limited Cl. A	671	106 933	94 423	
Spin Master Corp.	548	19 136	19 103	
Vêtements de Sport Gildan	2 101	86 002	92 066	
		<u>1 331 924</u>	<u>1 387 001</u>	
Consommation courante				
Alimentation Couche-Tard Inc.	10 163	747 152	793 019	4,6
Compagnies Loblaw	1 984	214 206	254 508	
Empire Company Limited Cl. A	2 350	86 616	82 367	
George Weston Limited	826	122 776	135 877	
Lassonde Industries Inc., Cl. A	69	8 860	9 677	
Maple Leaf Foods Inc.	1 016	26 338	25 644	
Metro Inc.	2 914	200 273	199 871	
Neighbourly Pharmacy Inc.	254	3 939	4 265	
Premium Brands Holdings Corp.	392	40 068	36 860	
Primo Water Corporation	2 083	41 329	41 577	
Saputo Inc.	3 082	98 741	82 690	
The North West Company Inc.	430	15 272	16 886	
		<u>1 605 570</u>	<u>1 683 241</u>	
Soins de santé				
Bausch Health Companies Inc.	4 085	46 428	43 424	0,2
dentalcorp Holdings Ltd.	2 413	15 586	16 794	
Well Health Technologies Corp.	3 456	14 856	13 306	
		<u>76 870</u>	<u>73 524</u>	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %	
Services financiers				32,6
Banque Canadienne Impériale de Commerce	11 932	711 497	761 262	
Banque de Montréal	9 148	1 094 485	1 199 394	
Banque Laurentienne du Canada	1 074	30 385	29 932	
Banque Nationale du Canada	4 413	403 850	445 713	
Banque Royale du Canada	17 750	2 190 220	2 378 500	
Banque Scotia	15 399	1 072 416	993 235	
Brookfield Asset Management Ltd., catégorie A	4 068	196 707	216 499	
Brookfield Corporation Cl. A	17 558	845 054	933 208	
Canaccord Genuity Group Inc.	1 802	15 182	13 695	
Canadian Western Bank	1 299	37 746	40 100	
CI Financial Corp.	2 491	41 715	37 016	
Definity Financial Corporation	1 569	58 975	58 900	
ECN Capital Corp.	6 346	15 375	19 038	
Element Fleet Management, Corp.	4 978	85 257	107 326	
EQB Inc.	584	44 302	50 942	
Fiera Capital Corporation	2 665	15 212	16 230	
Financière Manuvie	26 161	642 075	765 994	
Financière Sun Life	7 739	502 239	531 824	
goeasy Ltd.	178	21 077	28 135	
Great-West Lifeco Inc.	4 827	177 649	211 712	
Groupe Financier Banque TD	23 166	1 931 293	1 983 473	
Groupe TMX	3 789	108 578	121 437	
iA Financial Corporation Inc.	1 587	124 906	143 354	
IGM Financial Inc.	575	21 478	20 131	
Intact Corporation financière	2 428	460 348	494 972	
Nuvei Corporation	770	18 386	26 804	
Onex Corporation	922	76 699	85 313	
Power Corporation du Canada	8 175	286 671	309 751	
Trisura Group, Ltd.	616	19 652	20 944	
		<u>11 249 429</u>	<u>12 044 834</u>	
Technologies de l'information				9,2
BlackBerry Limited	6 789	50 384	31 908	
Celestica Inc.	1 901	61 689	73 778	
CGI Inc.	2 754	339 572	390 930	
Constellation Software Inc.	265	770 202	870 597	
Converge Technology Solution Corp.	3 432	10 480	14 209	
Docebo Inc.	205	12 492	13 118	
Enghouse Systems Limited	794	25 645	27 869	
Kinaxis Inc.	264	42 769	39 259	
Lightspeed Commerce Inc.	1 400	29 418	38 948	
Open Text Corporation	3 575	190 447	199 092	
Shopify Inc. Cl. A	15 237	1 316 888	1 571 849	
Softchoice Corporation	1 008	15 030	15 523	
The Descartes Systems Group Inc.	858	81 597	95 521	
		<u>2 946 613</u>	<u>3 382 601</u>	
Communications				1,6
BCE Inc.	501	29 799	26 137	
Cineplex Inc.	1 638	13 105	13 710	
Cogeco Communications Inc.	538	30 637	31 930	
Cogeco Inc.	310	15 354	17 723	
Quebecor Inc. Cl. B	2 277	67 578	71 771	
Rogers Communications Inc. Cl. B	4 709	287 476	292 099	
TELUS Corporation	5 191	134 680	122 404	
		<u>578 629</u>	<u>575 774</u>	
Services publics				3,7
Algonquin Power & Utilities Corp.	8 153	78 488	68 159	
AltaGas Ltd.	3 352	82 662	93 253	
ATCO Ltd., Cl. I	2 663	97 619	102 978	
Boralex, Inc. Cl. A	1 776	58 176	59 816	
Brookfield Infrastructure Corporation, Cl. A	1 786	89 202	83 478	
Brookfield Renewable Corporation Cl. A	2 356	87 115	89 858	
Canadian Utilities Limited Cl. A	2 839	98 220	90 536	
Fortis Inc.	6 527	362 200	355 787	
Hydro One Limited	6 432	221 981	255 350	
Innervex Renewable Energy Inc.	1 907	22 804	17 525	
Northland Power Inc.	4 023	95 439	96 834	
Superior Plus Corp.	4 112	42 935	39 598	
		<u>1 336 841</u>	<u>1 353 172</u>	
Immobilier				1,8
Allied Properties Real Estate Investment Trust	1 572	36 375	31 723	
Altus Group Limited	326	16 819	13 738	
Boardwalk Real Estate Investment Trust	577	39 358	41 163	
BSR Real Estate Investment Trust	1 221	19 683	19 111	
Choice Properties Real Estate Investment Trust	2 602	34 994	36 298	
Colliers International Group Inc.	551	81 943	92 348	
Dream Industrial Real Estate Investment Trust	1 574	21 855	21 973	
Fiducie de placement immobilier Granite	364	27 696	27 766	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	%
Immobilier (suite)				
First Capital Real Estate Investment Trust	744	10 483	11 413	
FirstService Corporation	478	99 654	102 603	
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens	513	24 049	25 034	
Fonds de placement immobilier RioCan	1 987	40 945	36 998	
H&R Real Estate Investment Trust	4 875	52 602	48 262	
InterRent Real Estate Investment Trust	1 143	14 932	15 122	
Killam Apartment Real Estate Investment Trust	799	14 679	14 350	
Minto Apartment Real Estate Investment Trust	244	3 423	3 948	
Morguard Corporation	167	17 121	17 699	
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	3 302	21 253	17 038	
Primaris Real Estate Investment Trust	754	10 080	10 405	
Slate Grocery REIT	1 179	14 653	14 230	
SmartCentres Real Estate Investment Trust	640	15 351	15 930	
StorageVault Canada Inc.	1 621	7 650	8 478	
Tricon Residential Inc.	1 909	21 532	23 022	
		<u>647 130</u>	<u>648 652</u>	
Total des actions canadiennes		35 081 246	36 759 925	
Actions étrangères				
Bermudes				
Brookfield Reinsurance Ltd.	311	15 336	16 483	
Total des actions		35 096 582	36 776 408	
Coût d'opérations de portefeuille inclus dans le coût des titres		(4 105)	-	
Total des placements		35 092 477	36 776 408	99,6
Autres éléments d'actif net			130 298	0,4
Actif net			36 906 706	100,0

TABLEAU 1

Prêt de titres (note 2)

	JUSTE VALEUR \$	VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES TITRES \$
Titres prêtés	295 374	701 758

FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

a) Constitution du Fonds

Le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (le « FNB ») est un fonds négocié en bourse établi le 29 août 2018.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation :

31 DÉCEMBRE	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN DE LA PÉRIODE
2023	1 000 000	1 000 000	—	(600 000)	1 400 000
2022	1 100 000	400 000	—	(500 000)	1 000 000

c) Distributions

Le revenu net de placement du FNB est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires au moins trimestriellement. Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre. Lorsqu'il y en a, le remboursement de capital est distribué annuellement.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux se détaille de la façon suivante :

	2023 TAUX ANNUEL %	2022 TAUX ANNUEL %
	FRAIS DE GESTION	FRAIS DE GESTION
FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE	0,15	0,15

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. La Fiducie Desjardins inc. (Fiducie), une entité appartenant au même groupe que le gestionnaire, est le fiduciaire du FNB. Le FNB verse des honoraires de gestion au gestionnaire. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	8 865	6 704

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif et stratégies de placement

Lors de l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO₂ le 12 juillet 2023, DGIA, a obtenu les approbations nécessaires pour modifier l'objectif de placement du Fonds et ce changement a pris effet à la fermeture des marchés boursiers le 15 septembre 2023. De plus, le FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO₂ a été renommé FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette.

Le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation au Canada tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du FNB selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 DÉCEMBRE 2023	NIVEAU 1 \$	NIVEAU 2 \$	NIVEAU 3 \$	TOTAL \$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
ACTIONS	36 776	—	—	36 776
TOTAL	36 776	—	—	36 776
31 DÉCEMBRE 2022	NIVEAU 1 \$	NIVEAU 2 \$	NIVEAU 3 \$	TOTAL \$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
ACTIONS	23 543	—	—	23 543
TOTAL	23 543	—	—	23 543

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du FNB sont libellés en dollars canadiens. Le FNB est donc peu exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du FNB ne portent pas intérêt. Ainsi, le FNB n'est pas exposé à d'importants risques relativement aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

**FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO₂)**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (SUITE)

Risque de concentration

Les tableaux suivants résument le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du FNB :

31 DÉCEMBRE 2023 SEGMENT DE MARCHÉ	%	31 DÉCEMBRE 2022 SEGMENT DE MARCHÉ	%
Actions canadiennes		Actions canadiennes	
Services financiers	32,6	Services financiers	47,8
Énergie	18,0	Matériaux	14,5
Produits industriels	12,6	Énergie	8,0
Matériaux	11,5	Technologie de l'information	7,8
Technologie de l'information	9,2	Communications	5,6
Consommation courante	4,6	Consommation courante	5,0
Consommation discrétionnaire	3,8	Consommation discrétionnaire	4,7
Services publics	3,7	Produits industriels	2,9
Immobilier	1,8	Services publics	2,2
Communications	1,6	Immobilier	0,5
Soins de santé	0,2	Soins de santé	0,2
Autres éléments d'actif net	0,4	Autres éléments d'actif net	0,8
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Au 31 décembre 2023, les meilleures estimations du gestionnaire de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont les suivantes :

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	%	31 DÉCEMBRE 2023 \$
MSCI Canada IMI Total Return	3,00	1 107

Au 31 décembre 2022, les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du FNB d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du FNB et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du FNB.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	%	31 DÉCEMBRE 2022 \$
Scientific Beta Desjardins Canada RI Low Carbon Index	3,00	719

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'a pas investi de montants importants dans des titres à revenu fixe, dans des titres de marché monétaire ni dans des instruments financiers dérivés. Le FNB est donc peu exposé au risque de crédit.

Activités de prêts de titres

Dans le cadre des opérations de prêts de titres du FNB, celui-ci s'expose à des risques de crédit envers ses contreparties.

La valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie est de :

	\$
31 DÉCEMBRE 2023	701 758
31 DÉCEMBRE 2022	—

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du FNB, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Rapprochement des revenus provenant des activités de prêts de titres (note 2)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus totaux générés par les activités de prêts de titres et les revenus présentés à l'état du résultat global du FNB.

	31 DÉCEMBRE 2023		31 DÉCEMBRE 2022	
	\$	%	\$	%
REVENUS TOTAUX	3 561	100	2 519	100
REVENUS NETS REÇUS PAR LE FNB	1 691	47	1 268	50
REVENUS NETS REÇUS PAR STATE STREET BANK AND TRUST COMPANY CANADA	1 870	53	1 251	50

h) Impôts – Report des pertes

Au 15 décembre 2023, fin d'exercice à des fins fiscales, le FNB ne possède aucune perte en capital à reporter et aucune perte autre qu'en capital à reporter.

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des fonds négociés en bourse Desjardins, collectivement appelés les « FNB ». L'adresse de son siège social est le 1 Complexe Desjardins, Tour Sud, 20e étage, Montréal (Québec) H5B 1B2.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est au 31 décembre 2023 et 2022, et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, lorsqu'applicable. Pour chaque Fonds créé en cours de période, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date d'établissement et le 31 décembre de la période concernée. La date d'établissement de chaque FNB est présentée à la Note a) de la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB.

FNB	COURS DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2023	COURS DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	SYMBOLES TSX	DATE D'ÉTABLISSEMENT	DATE DE DÉBUT D'OPÉRATIONS
FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes	17,84	17,17	DCU	22 mars 2017	3 avril 2017
FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette	18,58	17,91	DRCU	29 août 2018	27 septembre 2018
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme	18,44	18,02	DCS	22 mars 2017	3 avril 2017
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans	18,27	17,65	DCC	22 mars 2017	3 avril 2017
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans	17,85	17,42	DCG	22 mars 2017	3 avril 2017
FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes	16,27	16,16	DCP	22 mars 2017	3 avril 2017
FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette	26,37	23,74	DRMC	29 août 2018	27 septembre 2018
FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette	26,51	23,35	DRFC	29 août 2018	27 septembre 2018
FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette	33,75	27,37	DRMU	29 août 2018	27 septembre 2018
FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette	28,47	25,77	DRFU	29 août 2018	27 septembre 2018
FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines	21,40	18,73	DSAE	5 janvier 2022	28 janvier 2022
FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette	25,49	22,28	DRMD	11 mars 2020	1 ^{er} mai 2020
FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette	20,92	18,73	DRFD	29 août 2018	27 septembre 2018
FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette	16,02	15,33	DRME	11 mars 2020	12 mars 2021
FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette	19,96	18,31	DRFE	29 août 2018	7 mars 2019
FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles	25,23	22,86	DRFG	29 août 2018	7 mars 2019
FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres	21,69	21,56	DANC	22 janvier 2019	24 janvier 2019
FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres – couvert en \$ US	20,72	20,35	DANC.U	20 septembre 2022	14 octobre 2022
FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux – couvert en \$ CA	19,49	19,74	DAMG	20 septembre 2022	14 octobre 2022
FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux – couvert en \$ US	19,76	19,72	DAMG.U	20 septembre 2022	14 octobre 2022

Les principales activités des FNB sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 11 mars 2024.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers des FNB comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les FNB deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les FNB ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les FNB classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les FNB sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des FNB. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux IFRS.

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des autres actifs financiers évalués au coût amorti, les FNB considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les FNB considèrent la probabilité de défaut presque nulle, car ces actifs financiers ont un risque de défaut très faible et les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché.

Étant donné la faible exposition des FNB au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les FNB utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les FNB utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des FNB.

Trésorerie

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions et titres indiciels

Les actions et les titres indiciels sont inscrits au cours de clôture de la Bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations

Les obligations sont évaluées à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Instruments financiers dérivés

Certains FNB ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des FNB.

Contrats de change à terme

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation ; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la Bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts d'opération de portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les FNB sont constatés à l'état du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

Activités de prêt de titres

Certains FNB peuvent conclure des opérations de prêt de titres par l'entremise du programme de prêt de titres de State Street Bank and Trust Company, le dépositaire des FNB.

Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les FNB reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux FNB. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière, au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des prêts de titres ».

State Street Bank and Trust Company, à titre de dépositaire des FNB, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités du programme de prêt de titres du dépositaire sont partagés entre le FNB et le dépositaire selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du FNB si et seulement si le FNB a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le FNB a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres et les ventes à découvert font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

La couverture sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, la garantie à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts ou actions rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, l'engagement relatif à des prêts de titres, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont évalués au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les FNB n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus à l'état du résultat global.

Les revenus provenant de sociétés en commandite comprennent les revenus attribués à des fins fiscales et sont présentés au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Elles sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées distinctement à l'état du résultat global. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées séparément à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des FNB sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des FNB. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

ABRÉVIATION	DEVISE
AED	Dirham des Émirats arabes unis
AUD	Dollar australien
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
COP	Peso colombien
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais

ABRÉVIATION	DEVISE
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
QAR	Riyal du Qatar
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

Ventes à découvert

Lorsque le FNB vend un titre à découvert, il emprunte ce titre d'un courtier pour compléter la vente. Le FNB subit une perte provenant de la vente à découvert lorsque le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et la date à laquelle le FNB ferme sa position à découvert en achetant le titre en question. Le FNB réalise un gain lorsque le prix du titre diminue entre ces dates. Les gains et pertes non réalisés découlant des positions à découvert sont présentés à l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions à découvert est présentée à l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat – positions vendeur ». Lorsque la position à découvert est fermée, les gains et les pertes réalisés sont présentés au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque FNB, excepté si un FNB est listé ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds commun de placement et leur fin d'année d'imposition est le 15 décembre.

Le FNB est défini comme une fiducie d'investissement à participation unitaire et sa fin d'année d'imposition est le 31 décembre s'il n'atteint pas 150 participants et plus dans une catégorie de parts. Lorsque le FNB atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le FNB peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

Les FNB sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts rachetables. Les FNB doivent verser aux porteurs de parts rachetables la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les FNB ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les FNB ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les porteurs de parts inscrits à la date de clôture des registres ont droit à des distributions, sous forme de trésorerie ou de parts, conformément à la politique de distribution énoncée dans le prospectus. Les distributions notionnelles (c.-à-d. autres qu'en trésorerie) sont réinvesties en parts additionnelles qui sont immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts en circulation avant la distribution et que la valeur liquidative par part demeure inchangée. Ces distributions augmentent le prix de base rajusté pour le porteur de parts.

Les FNB sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Participation dans des entités

Les FNB respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les FNB doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Chaque FNB contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles chaque FNB exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciaires (incluant les fonds négociés en bourse), des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB pour plus d'information sur la participation dans des entités.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les FNB aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les FNB peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les FNB considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les FNB, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des FNB est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur.

Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque part de catégorie confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le FNB effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un FNB sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un FNB comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le FNB en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net de la catégorie de parts après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Tous les ordres visant l'achat de parts directement auprès d'un FNB Desjardins doivent être transmis par le courtier désigné ou des participants autorisés. Aucuns frais ne seront payables par un FNB Desjardins au courtier désigné ou à un participant autorisé relativement à l'émission de parts du FNB Desjardins. Pour l'émission de parts, le gestionnaire peut, à son gré, imputer des frais d'administration à un participant autorisé ou à un courtier désigné pour compenser les frais (y compris les frais d'inscription supplémentaires applicables à la TSX) engagés pour l'émission des parts.

Les FNB n'émettent que des parts et des fractions de parts entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Rachats de parts » du prospectus. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des FNB ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des FNB conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les FNB s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les FNB

Les parts en circulation des FNB sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Le prix réduit de rachat engendre des flux de trésorerie sur les rachats de parts qui peuvent différer de la valeur liquidative.

En outre, les FNB sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des FNB sont classées dans les passifs financiers.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque FNB, la valeur liquidative par part est calculée en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts d'un FNB correspond à la proportion de l'actif de ce FNB attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du FNB attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées à titre de capital des FNB. Les parts ne sont pas soumises à des exigences spécifiques en termes de capital minimal pour les souscriptions, l'échange et le rachat de parts, autre que certaines exigences de nombre prescrit de parts minimal. Les porteurs de parts d'un FNB peuvent soumettre au gestionnaire une demande écrite d'échange ou de rachat pour un nombre prescrit de parts minimal (ou un multiple entier de celui-ci). Une demande écrite à cet effet doit être présentée conformément au modèle et doit être reçue à l'endroit prescrit à l'intérieur de la période déterminée par le gestionnaire. Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative par parts à la date de prise d'effet de la demande d'échange, payable au moyen de la remise d'un panier de titres et d'espèces. Un nombre prescrit de parts minimal peut être racheté en contrepartie d'espèces à un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts au TSX le jour de prise d'effet du rachat (sous réserve d'un prix de rachat maximal par part correspondant à la valeur liquidative par part le jour de prise d'effet du rachat). Le gestionnaire peut percevoir à sa discrétion un montant afin de compenser certains frais d'opérations encourus pour les souscriptions, l'échange ou le rachat de parts.

Les porteurs de parts n'ont aucuns frais à payer au gestionnaire ou à un FNB relativement à la vente de parts au TSX.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Chaque FNB Desjardins paiera au gestionnaire des frais de gestion annuels (les « frais de gestion ») correspondant à un pourcentage annuel de sa valeur liquidative, calculés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables.

Le gestionnaire peut, à son gré, accepter d'imputer des frais de gestion réduits par rapport aux frais de gestion qu'il aurait par ailleurs le droit de recevoir d'un FNB, à l'égard des placements effectués dans le FNB par les porteurs de parts qui détiennent, en moyenne, au cours de toute période déterminée par le gestionnaire de temps à autre (actuellement, un trimestre), des parts ayant une valeur totale déterminée. Une somme correspondant à la différence entre les frais par ailleurs exigibles et les frais réduits du FNB sera distribuée trimestriellement en espèces par le FNB, au gré du gestionnaire, à ces porteurs de parts, à titre de distributions des frais de gestion.

Certains FNB peuvent investir dans d'autres fonds mutuels ou fonds négociés en bourse qui leur permettront de s'exposer aux titres inclus dans leur inventaire du portefeuille ou de celui de l'indice du FNB. Le FNB n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service. Pour connaître les FNB autorisés à investir dans des fonds sous-jacents, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB.

Autres frais

À moins qu'ils ne fassent l'objet d'une renonciation ou qu'ils ne soient remboursés par ailleurs par le gestionnaire, en plus du paiement des frais de gestion, chaque FNB est responsable de l'ensemble des coûts et des frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107 (y compris les frais liés à la création et au fonctionnement continu du CEI), des frais et commissions de courtage, des impôts sur le revenu et retenues d'impôt ainsi que de l'ensemble des autres impôts et taxes applicables, y compris la TVH et la TVQ, des coûts engagés pour se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires introduites après l'établissement du FNB, et des frais extraordinaires. Le gestionnaire est responsable de tous les autres coûts et frais des FNB, y compris les honoraires payables au fiduciaire, au dépositaire, à l'agent chargé de la tenue des registres et des transferts et à l'agent aux fins du régime de même que les honoraires payables à d'autres fournisseurs de services dont le gestionnaire a retenu les services, notamment les fournisseurs des indices.

En décembre 2023 et 2022, les frais relatifs au comité d'examen indépendant (CEI) totalisent 58 075 et 48 458 \$. De ce montant, 0 \$ (0 \$ en décembre 2022) a été absorbé par le gestionnaire et le restant a été attribué dans chaque FNB en proportion de leur actif net respectif.

Conformément au Code de déontologie des professionnels comptables élaboré par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), l'auditeur est tenu de présenter chaque année les honoraires connexes à l'audit ainsi que ceux non connexes à l'audit facturés pour les FNB Desjardins.

Dans le cadre des audits des états financiers des FNB Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les honoraires ci-après (abstraction faite des taxes applicables) ont été payés ou sont payables à PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l. et aux autres sociétés membres du réseau PwC : les honoraires pour les audits des états financiers se chiffrent à 180 490 \$, et les honoraires pour les autres prestations de services se chiffrent à 13 125 \$.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des FNB. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les FNB versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des FNB et payés mensuellement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB. Les frais de gestion présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des FNB.

Fiducie Desjardins inc., une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est le fiduciaire des FNB. Les honoraires de la Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque FNB, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;

- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire est responsable de l'établissement des paramètres d'évaluation de la juste valeur incluse dans les états financiers des FNB, y compris les évaluations de niveau 3. L'administrateur de fonds (du gestionnaire) obtient des prix auprès d'une agence de tarification, puis surveille et analyse ces prix quotidiennement. Le gestionnaire s'assure que des procédures opérationnelles appropriées et une structure de surveillance adéquate soient en place et suivies. Le Gestionnaire établit l'orientation de la politique d'évaluation. Le cas échéant, le gestionnaire examine et approuve les évaluations de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des mesures.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des FNB consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels

Les titres indiciels sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

d) Obligations

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

e) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

f) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque FNB se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant le cours normal de leurs activités, les FNB sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des FNB met l'accent sur les processus et stratégies et vise à optimiser le suivi des performances de chaque FNB et des performances de chacun des indices pertinents.

Risque lié à la transition hors du CDOR

Le risque lié à la transition hors du CDOR est le risque découlant de l'anticipation de l'abandon du CDOR en juin 2024. Certains instruments détenus par les Fonds sont liés d'une manière ou d'une autre au CDOR. Bien que de plus en plus de détails soient connus sur le processus de transition hors du CDOR à l'approche de la date anticipée de suppression de ce taux, l'incertitude demeure concernant la nature du taux qui le remplacera. De plus, tout effet potentiel de la suppression du CDOR sur les Fonds ou sur certains instruments dans lesquels les Fonds investissent peut être difficile à déterminer. Le processus de transition pourrait entraîner, entre autres, une hausse de la volatilité ou de l'illiquidité dans les marchés des instruments qui reposent actuellement sur le taux CDOR ainsi qu'une diminution de la valeur de certains instruments détenus par les Fonds. L'impact de cette transition, le cas échéant, se fera sentir dans la variation de la juste valeur des placements et ne devrait pas être significatif pour le Fonds.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des FNB est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les FNB s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des FNB, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des FNB au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les FNB détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables qui les exposent au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les FNB sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les FNB dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les FNB dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs.

Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des FNB.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des FNB est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les FNB sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux FNB et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les FNB tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation, dont Standard & Poor's et Moody's. Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon la règle suivante :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format Dominion Bond Rating Service (DBRS). En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les FNB et leurs contreparties, et comprend des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les FNB sont exposés aux rachats quotidiens de parts ou d'actions en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir sur les marchés).

Certains FNB peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains FNB pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque FNB est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB.

8. Impôts – Report des pertes

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des FNB.

9. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Le 1^{er} février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est une société affiliée de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.